

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 12 NOVEMBRE 2024 A 17H30

Date mise en ligne site Internet :	28/11/24	Nombre de délégués :	
Date de la convocation : 31/10/2024		En exercice	85
Président de la séance : Jean PASCAL		Quorum	43
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) : M. Jean-Manuel GARRIDO		Présents	46
		Votants	53

Etaient présents :

NOM Prénom	Collectivité représentée	Présent (x), suppléant	Pouvoir	Suppléant
BETTING Dominique	LES ASSIONS	X		
CONSTANT Bernard	BALAZUC	X		
FERRIER Dominique (M.)	BANNE	X		
BADAROUX LAFFONT Julie	BEAULIEU			
BALMELLE Robert	BERRIAS ET CASTELJAU	X		
AMIEL Alexandra	CHANDOLAS			
FERRIER Alain	CHASSIERS	X		
KOB Wilfrid	CHASSIERS	X		
TUAILLON Alain	CHAUZON	X		
LINAIS Julien	CHAZEAX			
BUFERNE Michel	FABRAS			
PASCAL Jean	FAUGERES	X		
MARHIC Daniel	GROSPIERRES			
LEYNAUD Jean-Marc	JOANNAS			
CHASTAGNIER Geneviève	JOYEUSE	X		
PANTOUSTIER Brigitte	JOYEUSE		CHASTAGNIER Geneviève	
FLAMBEAUX Patrice	LABEAUME	X		
PONTHIER Jean-Yves	LABEGUDE	X		
GROS Cyril	LABEGUDE	X		
GENEST Sandrine	LACHAPELLE S/S AUBENAS			
BALAZUC Thierry	LACHAPELLE S/S AUBENAS		PASCAL Jean	
VEOL Christophe	LALEVADE D'ARDECHE	X		
LE TOQUIN Stéphanie	LALEVADE D'ARDECHE			
AMRANE Nadia	LARGENTIERE			
VILLALONGA Jérémy	LARGENTIERE	X		
DEROUILHE François	LAURAC EN VIVARAIS			
DAVO Jean-François	LAURAC EN VIVARAIS	X		
HOURS André	MALBOSC	X		
BRUN Marc	MEYRAS	X		
KRASOUSKY Bruno	MONTREAL	X		
VEYRENC Yves	PONT DE LABEAUME			
RIEU Yves	PRADONS	X		
BONNAUD Jean-Claude	PRUNET	X		
AUDIBERT François	RIBES	X		
IMBERT Guy	ROCHER	X		
PRAT Eric	ROCLES			
GEORGES Nathalie	ROSIERES	X		
SALEL Matthieu	ROSIERES	X		

CLEMENT Guy	RUOMS		
COUPE Michel	RUOMS		
BESANCENOT Thierry	RUOMS		
LUCENAY Jean-Claude	ST ALBAN AURIOLLES		
PHILIPPEAU Patrick	ST ALBAN AURIOLLES		
MARIJON David	ST ANDEOL DE VALS		
GARRIDO Jean-Manuel	ST ANDRE DE CRUZIERES	X	
LLORCA Patricia	ST JULIEN DU SERRE		
MINJOULAT-REY Claude	ST PIERRE DE COLOMBIER	X	
MERINE Philippe	ST PRIVAT	X	
ROURISSOL Denis	ST PRIVAT		
MOLLARD David	ST SAUVEUR DE CRUZIÈRES		GARRIDO Jean-Manuel
MAUSES Annette	SAMPZON	X	
DEGUILHEM Arnaud	SANILHAC	X	
BANCHET Marie-Claire	TAURIERS		
GANDON Christian	UCEL	X	
BOYER Joël	UCEL		GANDON Christian
GIAUFRET Hervé	UCEL		
PERRIER Bernard	UZER	X	
ARCHIMBAUD Patrick	VALS-LES-BAINS	X	
LACROTTE Robert	VALS-LES-BAINS	X	
EL FARKH Marie	VALS-LES-BAINS		LACROTTE Robert
CEDAT Simon	VERNON	X	
GRASSET Guillaume	VINEZAC		BOISSIN Odile
BOISSIN Odile	VINEZAC	X	
CHASTAGNIER Geneviève	CDC Pays Beaume-Drobie	X	
AUDIBERT François	CDC Pays Beaume-Drobie	X	
GARCIA Denise	CDC GORGES DE L'ARDECHE		
CLEMENT Nicolas	CDC GORGES DE L'ARDECHE		
GARRIDO Jean-Manuel	CDC Pays des Vans en Cévennes	X	
BALMELLE Robert	CDC Pays des Vans en Cévennes	X	
BOYER Joël	CDC BASSIN D'AUBENAS		SOUBEYRAND Jacky
GROS Cyril	CDC BASSIN D'AUBENAS	X	
SOUBEYRAND Jacky	AUBENAS	X	
GINEVRA Stéphane	CHIROLS	X	
MAISONNEUVE Patrick	FONS		
COROMINA Jean	VALLON PONT D'ARC	X	
GIMENEZ Jacques	VALLON PONT D'ARC	X	
DIVOL Max	VALLON PONT D'ARC	X	
MARRON Jacques	SIAEP BARJAC	X	
UGHETTO René	SIAEP BARJAC		MARRON Jacques
AGERON Claude	SIAEP BARJAC		
BACCONNIER J-Claude	Syndicat Olivier de Serres	X	
FALLOT Joseph	Syndicat Olivier de Serres	X	
GLADIEUX J-Pierre	Syndicat Olivier de Serres		
CROS Michaël	Syndicat Olivier de Serres		
DEVOS Benoît	SIAE ST ETIENNE ST SERVIN		

JNG
JP

SOMMAIRE

0. INFORMATIONS	3
0.1 retour sur l'épisode cévenol des 16 et 17 octobre 2024.....	3
1. COMMUNICATIONS	3
1.1 Procès-verbal du comité syndical du 07/10/2024.....	3
3. FINANCES	4
3.1 Débat d'orientation budgétaire (DOB) et perspectives financières.....	4

0. INFORMATIONS

0.1 retour sur l'épisode cévenol des 16 et 17 octobre 2024

Jean-Baptiste BAGNOL, responsable d'exploitation, présente la « crise sanitaire » suite aux intempéries des 16 et 17 octobre 2024. Il détaille point par point la chronologique de ces deux jours. Cinq ressources sur trois territoires ont été principalement impactés par l'évènement : l'usine de Pont de Veyrières, la vallée de la Beaume (Laboule et Ile de Vernon) et la vallée du Chassezac (Mazet et Gerbial).

L'interconnexion des ressources, les volumes de réserve ainsi que les faibles consommations observées sur cette période ont permis de maintenir la distribution d'eau durant toute la période de crise, sans incidence parmi les usagers.

Les élus notent l'importance de la cellule de crise, composée d'élus et de techniciens, afin d'adapter les décisions à l'évolution de la situation. L'expérience d'un exercice de crise, réalisée en 2020, a permis au service de bien appréhender la situation. Il est toutefois nécessaire de continuer le travail sur plusieurs points, tels que la composition de la cellule de crise, la transposition sur un week-end de ce type d'évènement, la poursuite des conventions avec les supermarchés concernant la réservation prioritaire de palettes d'eau en bouteilles ou encore la réalisation d'un nouvel exercice de crise.

1. COMMUNICATIONS

1.1 Procès-verbal du comité syndical du 07/10/2024

Le procès-verbal du comité syndical du 7 octobre 2024 a été transmis à chaque membre avant la séance, par voie dématérialisée.

Les conseillers ont été invités à en prendre connaissance.

Le comité syndical, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du comité syndical du 7 octobre 2024.

JAG
JP

3.1 Débat d'orientation budgétaire (DOB) et perspectives financières

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire, devant permettre d'informer les élus sur la situation financière du syndicat, préalablement au vote du budget primitif 2025, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes.

Ce débat s'appuie sur un rapport sur les orientations budgétaires, d'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement, comme en matière de programmation des investissements, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Les éléments de contexte budgétaire rétrospectifs et prospectifs, les orientations budgétaires pour l'exercice 2025 sont retracés dans le rapport d'orientation budgétaire ci-joint.

DISCUSSIONS

Le Président ouvre les discussions en indiquant qu'en 2019, une délibération cadre a été votée afin que l'augmentation soit basée sur l'inflation.

- *Donc, il va falloir avant le budget se prononcer sur soit le taux d'inflation soit sur taux d'inflation + 0.5 % ;*
- *Pouvoir tenir les prévisions de dépenses d'investissement ;*
- *Des nouveaux emprunts seront nécessaires mais quelle en sera la durée ;*
- *Les charges de fonctionnement, pour lesquelles il faut constituer trois mois de trésorerie.*

Patrice FLAMBEAUX, délégué de Labeaume, demande l'incidence qu'il pourrait y avoir avec 0.50%.

Le Président répond que ce sera juste au niveau des recettes pour couvrir les dépenses même si celles-ci sont basées sur 2023. Ce sont les services qui proposent une augmentation, à nous élus de décider. Jacques MARRON, délégué du Syndicat de Barjac, indique qu'il vaut, sans doute, mieux assurer. Une augmentation est toujours mal venue, mais si cela implique par la suite des difficultés de trésorerie il sera trop tard pour réagir.

François AUDIBERT, délégué de Ribes, demande si les 0.50 % ne sont pas appliqués, les conséquences se répercuteraient-elles ou pas sur l'investissement ?

Le président indique un impact partiel sur l'investissement. Il informe qu'en 2025 on ne pourrait peut-être pas avoir besoin des 0.50 % du fait que les investissements seraient retardés en raison de la signature du contrat avec l'agence de l'eau rhône-méditerranée-corse 12^{ème} programme. Donc, les travaux ne pourraient pas commencer avant courant 2^{ème} semestre 2025.

Matthieu SALEL, délégué de Rosières, intervient sur la signature du contrat avec l'agence de l'eau.

C'est un nouveau programme de grande envergure. Ce programme se déroulera par phase. La phase qui sera attribuée au SEBA sera très probablement tardive. Il faut savoir patienter afin de pouvoir récupérer quelques subventions. Par ailleurs, l'assainissement n'est pas une priorité pour l'agence de l'eau. L'agence intervient sur la qualité de l'eau. Elle a oublié qu'une partie de l'eau est rejetée dans le milieu, donc, il faut bien qu'il y ait des financements sur la qualité de l'eau en rivière. Il y a bien 6 mois à attendre afin que le contrat soit signé.

Le président indique qu'en attendant la signature du contrat (2025- 2030) avec l'agence, le SEBA pourra demander des crédits mais action par action au cours du 1^{er} semestre 2025. Dans ce cas, nous risquerions d'avoir besoin, de la majoration de 0.50 %, Il ne faudrait pas que l'on se prive d'une possibilité pour répondre aux attentes du territoire.

JNG
JP

Les demandes qui ont été faites sont de l'ordre de 73 millions d'euros sur 6 ans, soit une base subventionnée à hauteur de 30 %. Ce sont des besoins qui arrivent dès maintenant avec une arrivée d'obligations nouvelles sur la raréfaction des ressources.

Wilfrid KOB, délégué de Chassiers, demande si le SEBA fait de nouveaux emprunts avec une durée de 20 ans s'il y a une grande différence avec une durée de 25 ans.

Au titre des services du SEBA, Olivier DARDALHON, responsable financier, informe qu'il y a un faible impacte entre 20 ans et 25 ans. Cela dépend des banques, (exemple : taux pour 25 ans : 4 % et taux pour 20 ans : 3.80 %).

Patrice FLAMBEAUX, délégué de Labeaume, demande qu'est-ce que représente aujourd'hui 0.50 %.

Olivier DARDALHON indique qu'il faut voir sur un long terme à 5 ans. Cela ferait un cumul de 400 000 € environ. Il faut voir avec l'indicateur d'endettement. Si l'on dit que l'on veut avoir 5 années d'épargne brute pour rembourser cette dette, cela ferait environ 2 millions d'euros.

Le Président complète que cela libérerait des moyens pour augmenter les intérêts des emprunts afin de pouvoir passer le cap.

Matthieu SALEL, délégué de Rosières, intervient par rapport à la remarque sur la durée des emprunts (20/25 ans). Ce qui l'interpelle ce sont les montants des intérêts remboursés pour 1 million d'euros sur 25 ans à 4 % c'est environ 550 000 € d'intérêts donc un total de remboursement d'emprunt de 1 550 000 €. Au global, c'est 550 000 € qui ont été confiés à un prêteur uniquement. C'est énorme pour des charges de fonctionnement.

Wilfrid KOB, délégué de Chassiers, rajoute que cela pourrait presque compenser les 0,50 %.

Le Président rappelle que c'est pour cela qu'il a demandé que ce soit la commission des finances qui ait délégation pour les emprunts afin que les bonnes questions soient posées collectivement.

Max DIVOL, délégué de Vallon, indique qu'il faut voir ce que va permettre de faire les 0.50 %. Certes, c'est une recette mais en face il y aura aussi des dépenses. Savoir s'il ne vaut pas mieux faire une économie et savoir également si l'on veut dépenser plus ou si l'on veut freiner les augmentations.

Le président informe que sur les investissements que l'on veut faire, le SEBA est malheureusement obligé de faire 70 à 80 % d'investissement obligatoires en raison du renouvellement de patrimoine et des aménagements d'équipements.

Dominique BETTING, délégué de Les Assions, revient sur les charges de personnel entre 2023 et 2025 le SEBA passe de 4 580 K€ à 4 300 K€ ?

Le président explique qu'en 2022 il y avait 90 ETP, en 2023 85 ETP et en 2024 80 ETP. Les 10 postes gagnés génèrent une baisse des dépenses de fonctionnements. Mutations, départs retraites, ces postes ne sont pas remplacés.

Matthieu SALEL, délégué de Rosières, indique qu'un poste représente bien plus que 25 000 € annuel.

Cela se situe plus entre 45 000 € à 50 000 € charges incluses, tout poste confondu. Le delta correspond à la revalorisation, l'évolution de carrière, primes annuelles.

Jean-Manuel GARRIDO, délégué de St André-de-Cruzières et vice-président aux finances, informe que 0.50 % cela représente 1.50 € de plus sur une facture totale d'eau.

Le Président demande à Jean-François LEGER, trésorier, s'il a le sentiment que le SEBA prend – malheureusement - la mesure de tout ce qui était augmentation dans les années 2021/2022 et que le SEBA a subi tout en essayant de rationaliser le maximum son fonctionnement et en même temps de dégager les crédits nécessaires pour investir.

Jean-François LEGER prend la parole tout en indiquant qu'il a un droit de réserve. Pour lui, les fonds de roulements et les excédents sont nécessaire et correctement prévus.

Le Président rappelle que la délibération qui doit être prise concerne le fait d'acter la présentation du débat d'orientation budgétaire (DOB), et non un accord sur le fond des propositions évoquées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche,

JNG

JP

Le comité syndical, à la majorité, (2 abstentions (MM. DEGUILHEM et KOB)) :

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire lors de la séance du comité syndical du 12 novembre 2024,
- AUTORISE le président à accomplir toutes les démarches se rapportant à cette décision.

La séance est levée à 18h36.

JNG
SP

Délibérations du Comité Syndical

Séance du 12 novembre 2024

1. COMMUNICATIONS

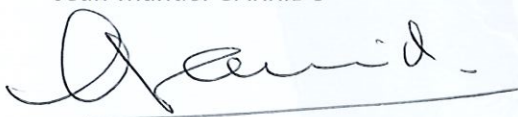
2024CS033 – 1.1 Procès-verbal comité syndical du 7 octobre 2024

2. FINANCES

2024CS034 – 3.1 Rapport d'orientation budgétaire (ROB) et perspectives financières

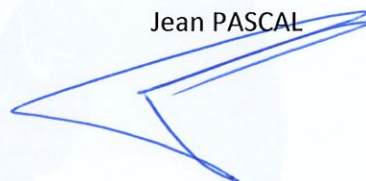
Le secrétaire de séance,

Jean-Manuel GARRIDO

Handwritten signature of Jean-Manuel Garrido in black ink, underlined.

Le Président,

Jean PASCAL

Handwritten signature of Jean Pascal in blue ink, consisting of a stylized arrow shape pointing to the right.

